

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du groupe Monserez par le groupe Pautric

L'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « ABC ») a approuvé le 16 mai 2023 la concentration par laquelle le groupe Pautric, à travers sa filiale belge Pautric Invest SA, acquiert le contrôle exclusif de la société CHAGA SRL et de ses quatre filiales (ci-après « Groupe Monserez »).

Les parties sont actives dans le secteur de la distribution automobile et des services y associés.

Le projet d'opération a été notifié le 3 mai 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le Groupe Monserez exploite quatre concessions de marque BMW ou MINI, toutes situées en Flandre Occidentale. Il s'agit :

- de deux concessions BMW et d'une concession MINI exploitées par la société Etablissementen Monserez NV ;
- d'une concession BMW exploitée par la société Monserez Ieper NV.

Le groupe Pautric exploite trois concessions BMW et MINI. Il s'agit:

- de deux concessions, l'une BMW et l'autre MINI, situées respectivement dans la région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Brabant Flamand et exploitées par la société Jean Michel Martin SA ;
- d'une concession BMW située dans la province du Brabant Flamand et exploitée par la société Martin Motors SA.

Les activités des parties se chevauchent sur les marchés de (i) la vente de véhicules particuliers neufs et d'occasion, et (ii) la distribution de pièces détachées pour véhicules particuliers.

Dans sa décision du 16 mai 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).